

AVIS DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

Assemblée générale annuelle des SMM 2024

(Référence : article 21.3.2 des règlements généraux)

Sont membres dudit comité:

- Marc de Roussan, président
- Mireille Boisclair, secrétaire
- James Leduc, membre

1

RÉCEPTION DES CANDIDATURES

Le candidat suivant a fait parvenir son curriculum vitae ainsi que le formulaire original de recommandation signé par cinq (5) membres en règle. Le Comité de mise en candidature des Scouts du Montréal métropolitain, composé de trois (3) membres autres que ceux du Conseil d'administration, ont déterminé la candidature conforme, puisque reçue à l'intérieur des délais établis et que le candidat répond aux critères de qualification.

Dans les quinze (15) jours qui suivent cet avis, en l'occurrence [entre le mardi 23 avril et le jeudi 9 mai 2024, seuls les membres actifs ont le droit de soumettre des candidatures](#) au Comité de mise en candidature, et ce, pour tous les postes. Aucune candidature ne pourra être reçue après cette date (référence : article 21.3.3 des règlements généraux).

ÉLECTION DE HUIT (8) ADMINISTRATEURS.TRICES

Voici les postes qui sont ouverts :

Trois (3) postes	Membres parmi tous les membres actifs, deux mandats de deux (2) ans, dont au moins une femme et un homme, ET POSTE NON POURVU L'AN PASSÉ, un mandat d'un (1) an. <ul style="list-style-type: none">• <u>Dépôt de candidature</u> : Juliette Ryan-Lortie, membre active, mandat d'un (1) an.
Un (1) poste	Membre parmi les chefs et les animateurs.trices d'unités, mandat de deux (2) ans
Un (1) poste	Membre parmi les représentants des comités de soutien en gestion d'un groupe, mandat de deux (2) ans
Un (1) poste	Membre parmi les représentants des parmi les chefs de groupe - POSTE NON POURVU L'AN PASSÉ un mandat d'un (1) an.
Deux (2) postes	Membre de la communauté, mandat de deux (2) ans, dont au moins une femme, ET UN POSTE NON POURVU L'AN PASSÉ, d'un mandat d'un (1) an. <ul style="list-style-type: none">• <u>Dépôt de candidature</u> : Guy D'Aoust, membre de la communauté, mandat de 2 ans ou de 1 an.



PROCESSUS DE MISE EN CANDIDATURE

[Les membres actifs ont 15 jours pour déposer leur candidature.](#)

[Cliquer ICI pour remplir le formulaire électronique et joindre les annexes.](#)

Notez bien, les personnes qui appuient les candidats par signature électronique pourraient recevoir un appel afin de valider leur recommandation du candidat. Une déclaration incomplète entraînera le rejet de la candidature

2

Le comité de mise en candidature devra déterminer si les candidatures sont conformes, si elles ont été reçues à l'intérieur des délais établis et si les candidats(es) répondent aux critères de qualification.

Les candidats.es seront invités.es à se présenter aux membres à l'assemblée générale.

Critères de qualification

Tout(e) candidat(e) au poste d'administrateur, d'administratrice doit être un membre en règle des SMM, à l'exception des candidats(es) aux postes de membres de la communauté, et être âgé(e) de 18 ans et plus. Tout(e) candidat(e) ne peut avoir été déclaré(e) coupable d'une infraction ou d'un acte criminel comportant fraude ou malhonnêteté.

Aucun employé(e) rémunéré(e) par la corporation ne peut être mis en candidature ou poser sa candidature.

23 avril 2024

